

|   |  |  |
|---|--|--|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES<br/>DELIBERATIONS<br/>DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE<br/>TRAITEMENT DES DECHETS</b> | Réf. : NS 1.1<br>PM : 1<br>Version : 1<br>Màj : 22/09/2020<br>Page : 1/1 |
|---|--|--|

## SEANCE DU 28 JANVIER 2025

### Délibération n° 2025/11

#### SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DU CENTRE DE TRI DE TORCY – BUDGET ANNEXE

Membres en exercice : 50

Nombre de votants : 39

Présents à la séance : 29

Date de la convocation : 19 mars 2025

Secrétaire de séance : Landry LEONARD

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, à 17h30, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLLOT, président, se sont réunis au SMET 71, Route de Lessard Lieu-dit sur les Bois à Chagny, sous sa présidence.

**Etaient présents** : MM. Dominique JUILLLOT, Landry LEONARD, Michel LEFER, Paul THEBAULT, Claude MENNELLA, Jean-Pierre GIRARDEAU, Pierre RAGEOT, Robert CASENOVE, Gilles JONDET, Xavier COSTE, Jean-Noël MORY, Christian CLERC, Stéphane GROS, Franck SERRAND, Julien GANDREY, Didier FICHET, Laurent PARADIS, François De TRUCHIS, Alain FAVERIAL, Sébastien LAURENT, Bernard NIQUET, Jean-Pierre CHERVIER, Mme Gaëlle SAINT-HILARY, M. Alexandre DUPARAY, Mme Peggy GABORIT, MM. Marc MONNOT, Pascal LABARBE, MM. Armando De ABREU, Noël VALETTE.

**Excusés ayant donné pouvoir** :

M. Joël DEMULE, ayant donné procuration à Jean-Pierre GIRARDEAU.  
 M. Michel LEFER, ayant donné procuration à Paul THEBAUT.  
 M. Bernard DESPLAT, ayant donné procuration à Gilles JONDET.  
 M. Patrick BUHOT, ayant donné procuration à Robert CASENOVE.  
 M. Eric BLANC, ayant donné procuration à Christian CLERC.  
 M. René VARIN, ayant donné procuration à Gaëlle SAINT-HILARY.  
 Mme Christiane MACE DE GASTINES, ayant donné pouvoir à Alexandre DUPARAY.  
 M. Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, ayant donné pouvoir à Marc MONNOT.  
 M. Christophe DUMONT, ayant donné pouvoir à Armando De ABREU.  
 M. Jean-François JAUNET, ayant donné pouvoir à Noël VALETTE.  
 Mme Marie-Claude JARROT, ayant donné pouvoir à Dominique JUILLLOT.

**Excusés** : Mme Sylvie TRAPON, MM. Marc LABULLE, Guillaume THIEBAUT, Vincent FAGUET, Mmes Françoise LARGE, Catherine AMIOT, M. Romain PITTET, Mme Evelyne COUILLEROT, MM. David MARTI, Philippe PIGEAU.

**Absent** : M. Michel BOULEY.

\*\*\*\*\*

Par délibération n°2023/29 du 19 octobre 2023, le comité syndical a autorisé le Président du SMET 71 à négocier les conditions financières des offres reçues pour le financement du centre de tri de Torcy (durée, taux, périodicité...) et à contracter les emprunts nécessaires à son financement auprès des organismes bancaires, aux taux les plus intéressants du marché.

L'équilibre du budget annexe nécessite le recours à l'emprunt à hauteur de 2 905 400 €.

Il est important de rappeler que le marché relatif aux travaux de modernisation du centre de tri s'élève à 23 550 400 € HT (hors révisions.)

A ce montant, il y a lieu de rajouter différentes prestations (assistance à maîtrise d'ouvrage, missions de contrôle technique extérieur, mission de coordination SPS, primes aux candidats non retenus los de la consultation pour le marché global sur performances, équipements pour la reconnaissance de déchets dangereux par intelligence artificielle) pour 775 120 €HT soit un montant total de **24 325 520 €HT**, hors révisions des prix.

**Le montant à financer est donc à minima de 22 533 500 € HT** déduction faite des subventions (hors révisions des prix au-delà du 28/02/2025).

Au 31 décembre 2024, trois emprunts ont été contractés auprès de trois organismes bancaires pour un montant total de 20 000 000 €.

Pour ce nouvel emprunt, vu les propositions reçues, l'offre de la Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche-Comté s'avère la plus intéressante

Il est donc proposé à l'assemblée de contracter un emprunt de 2 500 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche-Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux d'intérêt : livret A + marge de 0,90%.
- Durée d'amortissement : 10 ans.
- Profil d'amortissement : amortissement constant.
- Périodicité de remboursement : trimestrielle.
- Frais de dossier : 0,05% déduit du 1<sup>er</sup> déblocage des fonds.
- Passage à taux libre : possible en totalité à une date d'échéance sans pénalité.
- Remboursement anticipé : partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité de 5% du capital remboursé.

## DECISION

APRES EN AVOIR DELIBERE,

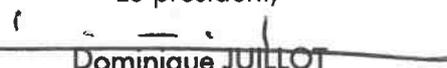
LE COMITE SYNDICAL, DECIDE, A L'UNANIMITE DE :

- ✓ Souscrire un emprunt de 2 500 000 € auprès de Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche-Comté ;
- ✓ Signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche-Comté ;
- ✓ Procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

  
Dominique JUILLOT

